

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du vendredi 16 avril 2021

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Mme Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Mme Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Mme Marie-Noële DUPRE, Administratrice
Mme Florence GALL, Administratrice
Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Mme Laurence JOURION, Administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Monsieur Alain MORAIN, Administrateur
Mme Isabelle POLLARD, Administratrice
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur représenté par M. LEBEAU
Mme Pierrette ETIENNE, Administratrice représentée par Mme DUPRE
Mme Brigitte GAUVAIN, Administratrice représentée par Mme De VINZELLES
Mme Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice représentée par Mme BRÉON
Mme Françoise HUET, Administratrice représentée par M. COMBE
Mme Céline MARTIN, Administratrice représentée par Mme POLLARD

EXCUSÉE :

Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente

La séance est ouverte à 15 heures.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2021

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 avril 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme Hauchemaille à 15h15

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Mme Bréon présente le budget primitif 2021 du CCAS qui est équilibré en dépenses comme en recettes à 876 750 € pour la section de fonctionnement et à 8 000 € pour la section d'investissement.

Mme Gall se réjouit de l'augmentation de 50 000€ de la subvention versée par la Ville au CCAS et la qualifie de juste et nécessaire. Elle se félicite également de la création de nouvelles aides jeunes et

espère que ces aides ne se limiteront pas à l'aide sport-culture, au BAFA ou au permis de conduire mais qu'elles seront plus ambitieuses.

Mme Gall souligne que l'ABS a donné une analyse détaillée des familles monoparentales, qui représentent 70 à 80% des dossiers étudiés lors des commissions permanentes, et qu'il faudrait que le CCAS réfléchisse plus particulièrement à ces familles.

Pour *Mme Gall*, concernant le non recours au droit, bien qu'il y ait les permanences Crésus, il manque une action volontariste en terme de communication. En effet, si les familles ne viennent pas c'est souvent par méconnaissance des accompagnements possibles par le CCAS. Il faudrait faire plus de place au CCAS dans l'espace public et prendre exemple sur ce qui a été fait pour le « Mois de la femme ».

Mme Dupré complète en indiquant que lorsqu'elle était vice-présidente, lors de la précédente mandature, il avait déjà été tenté d'aller vers les gens mais faire beaucoup de publicité ne fait pas tout c'est aux gens de décider de venir.

M. Lebeau précise que lors de ses permanences logement, certains n'osent pas aller au CCAS et qu'il les y engage. Le message qu'il passe est que lors d'une difficulté de vie il est possible de demander de l'aide et qu'un accompagnement est possible. Il faut trouver le bon message pour permettre aux gens de prendre la main qui est tendue. Cela est difficile, surtout pour les personnes âgées.

Mme Gall s'étonne du faible montant prévu pour le spectacle de Noël et salue l'enveloppe de 5 000 € en faveur du Noël solidaire des familles suivies par les assistantes sociales.

Mme Gall aimerait, par ailleurs, connaître le nombre de personnes bénéficiant des différents budgets (seniors, familles)

Mme Hauchemaille indique qu'au Conseil municipal il a été acté une diminution de 40% des crédits pour la Culture, et que cette somme aurait pu être basculée sur le budget du CCAS.

M. Lebeau explique qu'il s'agit du Budget Primitif 2021 et que l'excédent conséquent du Budget 2020 permettra d'augmenter l'enveloppe pour les différents projets et besoins pour l'année 2021.

Mme Hauchemaille souligne que pour elle le budget du CCAS devrait être déficitaire.

Mme Hauchemaille revient sur le budget culture et explique que l'annulation des spectacles a entraîné une baisse des dépenses et demande donc ce que les 40% de baisse soient attribués au CCAS pour notamment aider les gens du spectacle. Elle souligne également qu'il y a un travail à faire pour aller chercher les gens qui n'osent pas venir au CCAS.

Mme Bréon confirme qu'effectivement on voit de plus en plus de familles monoparentales en commission permanente, qu'il y a une attention particulière pour chacune d'entre elle mais qu'on peut toujours mieux faire. De plus, le rapport d'activité du CCAS, présenté au prochain CA, pourra éclairer sur le nombre de personne bénéficiant des différents dispositifs et aides du CCAS.

Mme Gall précise qu'elle aura des propositions à faire d'ici juin car tous les métiers de la vente, culture sont dans des situations très compliquées et qu'il est aussi difficile pour les parents de faire du télétravail avec des enfants à la maison.

Mme Bréon précise que le nombre de pointage de la cantine montre qu'il n'y a pas de diminution de la fréquentation.

Mme Hauchemaille propose qu'il y ait plus d'argent pour réaménager l'épicerie solidaire.

Monsieur Lebeau indique qu'une réflexion est en cours pour l'agrandir ce qui permettrait de développer l'activité et d'accueillir davantage de personnes bénéficiaires et surtout de mettre en place des ateliers autour de la nourriture.

Mme de Vinzelles s'étonne des 12 000 € mentionnés en recettes.

Mme Bréon explique qu'il s'agit du remboursement des chèques d'accompagnement 2020, valables jusqu'au 31 décembre 2020, qui ne sont pas utilisés ou distribués. Il y a toujours un achat conséquent au dernier trimestre pour assurer la distribution en fonction des décisions des administrateurs lors des commissions. Le marché indique que tous les chèques non utilisés sont intégralement remboursés.

M. Combe prend la parole afin d'expliquer que des jeunes précaires émergent, notamment ceux qui étaient dans un système de travail. Il est d'accord avec *Mme Gall* sur la nécessité de communiquer mais néanmoins il faut faire attention à ne pas créer une demande outrancière. La question est de savoir quelle communication pourrait être envisagée devant l'appauvrissement d'une partie de la population.

Mme Hauchemaille fait remarquer que la communication pour les aides apportées par la Ville au commerçant est très visible mais qu'il n'y a pas que les commerçants qui sont en difficulté.

Mme Bréon fait remarquer qu'il faut faire attention à une communication très large

Mme Hauchemaille souligne que les aides pourraient être organisées comme pour les commerçants à savoir, le commerçant remplit un dossier de demande à la Ville, la famille remplit un dossier de demande au CCAS.

M. Combe rebondit sur le fait de faire attention à une demande qui pourrait être exponentielle sans avoir de dispositif en face.

Mme Bréon indique aux administrateurs qu'une assistante sociale, Lucie Lasserre, va aller à la rencontre des étudiants dans un premier temps à la résidence Les Estudines de la rue des Murs du parc, le 29 avril prochain, afin de leur faire connaître leurs droits et répondre à leurs questions. Ces rencontres ont vocation à se développer dans les autres résidences ou foyers de jeunes actifs.

M. Lebeau précise qu'il est important d'aller au-devant des jeunes pour faire connaître le CCAS et les aides possibles. Il rappelle le rôle de la MLE extrêmement important pour les jeunes sachant que l'État a augmenté fortement leurs moyens d'interventions.

Mme Hauchemaille propose que le CCAS fasse un virement à la MLE.

M. Combe la remercie pour cette proposition mais explique que les moyens sont là, l'État ayant doté très confortablement les MLE.

Les questions et remarques étant terminées, *Mme Bréon* propose de mettre au vote le Budget primitif 2021 du CCAS.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition.

1 vote contre : *Mme Hauchemaille*,

1 abstention : *Mme Gall*

3. REMISE GRACIEUSE DE PRÊT D'HONNEUR

Mme Bréon présente la situation de Monsieur B qui a contracté un prêt d'honneur en 2019 et n'est plus en mesure de le rembourser. Elle propose à titre exceptionnel la remise gracieuse du t du solde du prêt soit 726€. (Un compte rendu plus détaillé sera inséré dans le registre des actes non communicables avec la délibération correspondante).

M. Combe demande ce qui se passerait si le Conseil d'administration refusait cette remise gracieuse.

Mme Bréon explique que dans 2 à 3 ans lorsque le Trésorier ne sera pas parvenu à récupérer le solde, ce montant sera passé en créance admise en non-valeur. Seule la ligne comptable sera différente.

Sans autre question, la proposition est mise au vote

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Mme Bréon précise que le prochain conseil d'administration aura lieu le mardi 22 juin à 17h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 50

De Vuizellen.
Nelson.
Briam
G. E.
G. D.